

SÉANCE DU 12 MARS 2021

Nombre de conseillers : 04
En exercice : 04
Présents : 04
A délibéré : 04
Convocation du :
05 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze mars à dix-huit heures, la Commission Syndicale de Mérey-Vieilley/Vieilley s'est réunie au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur *Damien LIARD*.

Étaient présents Mrs Philippe PERNOT, Jean LAMIRAL, Franck RACLOT, Damien LIARD.

Secrétaire de séance :
Damien LIARD

Absent non excusé : /

Affichée le 15 mars 2021
Reçue en préfecture et
Certifiée exécutoire le 15 mars 2021



Validation réunion de conseil du 06 janvier 2021

01 OBJET : OUVERTURE DU BUDGET 2021.

Le président demande aux communes de VIEILLEY et MÈREY-VIEILLEY d'ouvrir un quart du budget 2021 afin de permettre le paiement de factures urgentes. Cette décision est prise dans l'attente du compte administratif 2020, non clôturé à ce jour.

- **Approuvé à la majorité des membres présents.**

-

02 OBJET : TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES.

Le président présente la convention de transmission électronique des actes, signée entre le représentant de l'état dans le département du Doubs et le syndicat des biens paroissiaux indivis de VIEILLEY et MÈREY-VIEILLEY. Cette convention a pour but de transmettre les documents par voie électronique, permettant ainsi de raccourcir les délais et éviter des frais d'affranchissement postaux.

- **Approuvé à la majorité des membres présents.**

-

03 OBJET : AUGMENTATION DE LA DOTATION DES COMMUNES.

Le président prévient des difficultés rencontrées sur l'exercice 2020. Le budget actuel alloué au syndicat des biens paroissiaux était insuffisant, entraînant des retards de paiement. D'autre part, le projet d'aménagement du cimetière entrainera des dépenses plus importantes, du fait de l'obligation de remboursement du prêt qui sera contracté.

L'exposé du président entendu, la commission décide d'attendre la présentation de l'avant-projet du bureau d'étude JDBE, connaître le montant des travaux et le montage financier envisagé.

Fait et délibéré le 12 mars 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.